

Q1. Parmi les agents suivants (exposition professionnelle), lesquels exposent au risque de développer des tumeurs sinusiennes (tumeurs des fosses nasales)?

1. Exposition aux chromates
2. Travail du bois dur et exotique
3. Benzène
4. Raffinage du nickel
5. Rayonnements ionisants

A(1, 3, 4)

B(1, 2, 5)

C(2, 3, 4)

D(1, 2, 4)

E(2, 3, 5)

Q2. Parmi les produits chimiques suivants, lesquels sont classés, selon le CIRC, cancérogènes avérés?

1. Formaldéhyde
2. Amiante
3. Nitrobenzène
4. Benzène
5. Parathion

A(1, 3, 5)

B(1, 2, 5)

C(1, 2, 4)

D(2, 3, 4)

E(2, 4, 5)

Q3: Quels sont les effets provoqués par l'exposition de l'organisme à des doses élevées de rayonnements ionisants ? Donnez les réponses exactes

1. Des anomalies héréditaires touchant la descendance
2. Des effets « dits » déterministes
3. Une perte irréversible de la capacité de proliférer des cellules
4. Des effets stochastiques
5. Des mutations cellulaires

A(2,3)

B(1,4,5)

C(1,2,3,5)

D(1,5) ;

E(1,3,4)

Q4: Les affirmations suivantes concernent l'asthme aggravé par le travail (AaT) : donnez les réponses exactes ?

1. Il s'agit d'une maladie à caractère professionnel
2. Il s'agit d'un type d'asthme qui a les mêmes caractéristiques cliniques et spirométriques que l'asthme professionnel
3. Il s'agit d'un type d'asthme professionnel
4. Il s'agit d'un type d'asthme qui nécessite les mêmes mesures préventives qu'un asthme professionnel
5. Se distingue d'un asthme professionnel par la possibilité de reproduire une réaction asthmatique (test réaliste)

A(1, 2, 4)

B(2, 4)

C(1, 2, 5)

D(1, 4, 5)

E(1, 2, 3, 4, 5)

Q16: Pour prévenir les risques biologiques il faut agir sur :

- A. Le réservoir seul
- B. La porte d'entrée de l'agent biologique seule
- C. La porte de sortie seule

Q5: Concerna
professionnels

1. La r
2. Le s
3. Les
4. L'im
5. Les

A(1, 2, 3, 4, 5)

Q6: Les caracté
« le début est
une réduction

- A. Asthm
- B. Asthm
- C. Asthm
- D. Asthm
- E. Asthm

Q7: La surveillan
toute exposition

- A. Troubl
- B. Troubl
- C. Troubl
- D. Troubl
- E. Troubl

Q8: La toxicologi

- A. Aux pro
- B. Aux pro
- C. A l'analy
- D. A la répa
- E. A la répa

Q9: Les travailleu
peuvent dans ces

- A. Leur cons
- B. Leur cons
- C. Leur cons
- D. Leur cons
- E. Leur usag

Q10: Le modèle bio
considération:

1. Les facteur
2. L'état de sa
3. Le sexe de l
4. L'absence d
5. Les facteur

A(1, 4)

B(3)

Q22: Lesquelles

1. TMS sp
2. TMS Sp
3. TMS ch
4. TMS no

Q5: Concernant le syndrome d'irritation bronchique (SIB) : quels sont les secteurs professionnels les plus touchés par ce type de syndrome ?

1. La métallurgie
2. Le secteur de la santé
3. Les industries du caoutchouc et des matières plastiques
4. L'industrie pharmaceutique
5. Les produits de nettoyage et les substances chlorés

A (1, 2, 3, 4,5)

B (2,3)

C (1, 3,5)

D(4)

E (2,4)

Q6: Les caractéristiques suivantes concernent quel type d'asthme professionnel ?

« le début est brutal, le diagnostic est rétrospectif, pas d'antécédents respiratoires et à l'EFR une réduction de 20% du VEMS »

- A. Asthme aggravé par le travail(AaT)
- B. Asthme professionnel avec période de latence
- C. Asthme extrinsèque
- D. Asthme sans période de latence
- E. Asthme intrinsèque

Q7: La surveillance médicale en milieu professionnel, nécessite de retirer le travailleur de toute exposition au risque toxique dès constatation de :

- A. Troubles organiques ;
- B. Troubles biologiques ;
- C. Troubles fonctionnels ;
- D. Troubles neurologiques ;
- E. Troubles cardiovasculaires.

Q8: La toxicologie industrielle est une science qui s'intéresse:

- A. Aux produits chimiques finis et leur commercialisation ;
- B. Aux produits chimiques utilisés en quantité industrielle ;
- C. A l'analyse des produits chimiques ;
- D. A la réparation des travailleurs ayant présenté une maladie professionnelle ;
- E. A la réparation des travailleurs ayant présenté un accident du travail.

Q9: Les travailleurs du secteur industriel manipulent de nombreux produits chimiques qui peuvent dans certaines situations présenter un danger pour leur santé, telles que :

- A. Leur conservation dans des citernes hermétiques ;
- B. Leur conservation prolongée dans des citernes hermétiques ;
- C. Leur conservation prolongée dans des citernes étanches ;
- D. Leur conservation prolongée dans des citernes non étanches ;
- E. Leur usage au-delà de la date de péremption.

Q10: Le modèle biomécanique général qui explique la survenue des TMS prend en considération:

1. Les facteurs biomécaniques
2. L'état de santé de la personne
3. Le sexe de la personne
4. L'absence de récupération suffisante
5. Les facteurs psychosociaux

A(1, 4)

B(1, 4, 5)

C(1, 3, 4)

D(1, 2, 3, 5)

E(1, 2, 3, 4, 5)

Q11: Parmi les pro...

1. Elle classe l...
2. Permet de
3. Elle concer
4. Elle à un ca
5. Permet d'é

A(1, 2, 3)

Q12: Parmi les pro...

1. Tous sites c
 2. Tous sites c
 3. Ce taux exp
 4. Pour le més
 5. Pour les can
- Hydrocarbures

A(1, 3, 5)

Q13: Parmi les prop...

1. Agent capab
 2. Le potentiel
 3. Une étude ép
 4. Agent respon
 5. Une étude ép
- non cancérôgène

A(1, 2, 3)

Q14: Quel(s) est (son)...

1. La mort intr
2. Un défaut d
3. Microcépha
4. Cancers
5. Adactylie, sy

A (1, 3, 5)

B(2

Q15: La nature des eff...

1. Les caractérist
2. La voie de péné
3. La possibilité de
4. Le mode d'expo
5. L'état de santé

A (1, 2, 3)

B(1, 2

Q28: Lors de la vacci...

- A. Une contrind

Q11: Parmi les propositions suivantes, lesquelles concernent la classification des agents cancérogènes selon le CIRC (Centre International de la Recherche sur le Cancer) ?

1. Elle classe les agents cancérogènes en 4 catégories
2. Permet de connaître le degré de cancérogénicité des agents cancérogènes répertoriés
3. Elle concerne seulement les agents de nature chimique
4. Elle a un caractère réglementaire
5. Permet d'évaluer le risque

A(1, 2, 3)

B(1, 2, 4)

C(2, 3, 4)

D(1, 2, 5)

E(1, 2, 3, 5)

Q12: Parmi les propositions suivantes, lesquelles concernent les fractions attribuables des cancers à une exposition professionnelle ?

1. Tous sites confondus, le taux varie de 4 à 8,5 %
2. Tous sites confondus, le taux est de 13,5 %
3. Ce taux exprime la proportions des cas qui auraient pu être évités en l'absence d'exposition
4. Pour le mésothélium, le taux en rapport avec l'exposition à l'amiante est de 85 %
5. Pour les cancers de la vessie, le taux en rapport avec l'exposition aux amines aromatiques et Hydrocarbures aromatiques varie de 50 à 60 %

A(1, 3, 5)

B(2, 3, 4)

C(1, 3, 4)

D(3, 4, 5)

E(1, 4, 5)

Q13: Parmi les propositions suivantes, lesquelles concernent les agents cancérogènes ?

1. Agent capable d'augmenter la fréquence des cancers dans une population exposée
2. Le potentiel cancérogène de l'agent peut être mis en évidence seulement par les études expérimentales
3. Une étude épidémiologique non concluante signifie que l'agent en question n'est pas cancérogène
4. Agent responsable d'une survenue précoce des cancers dans une population exposée
5. Une étude épidémiologique non concluante ne permet pas de dire que l'agent en question est non cancérogène

A(1, 2, 3)

B(1, 3, 4)

C(1, 2, 3, 4)

D(1, 3, 5)

E(1, 4, 5)

Q14: Quel(s) est (sont) le(s) risque(s) d'une exposition professionnelle aux rayonnements ionisants d'une femme enceinte à la 10ème semaine de grossesse ?

1. La mort intra utérine
2. Un défaut de croissance
3. Microcéphalie
4. Cancers
5. Adactylie, syndactylie

A(1, 3, 5)

B(2, 4)

C(4)

D(1, 2, 3, 4, 5)

E(2)

Q15: La nature des effets des produits chimiques sur la santé dépend de plusieurs paramètres

1. Les caractéristiques du produit chimique concerné
2. La voie de pénétration dans l'organisme
3. La possibilité de reproduire ces effets expérimentalement
4. Le mode d'exposition (niveau, fréquence, durée...)
5. L'état de santé de la personne (pathologies existantes)

A(1, 2, 3)

B(1, 2, 3, 5)

C(2, 3, 5)

D(1, 4, 5)

E(1, 3, 4, 5)

Q28: Lors de la vaccination un terrain atopique constitue:
A. Une contreindication formelle à la vaccination ;
B. Une contreindication temporaire à la vaccination ;
C. Une contreindication relative à la vaccination ;
D. Une contreindication absolue à la vaccination ;
E. Aucune contreindication.

C.H.S. Constantine
D^r M. L. KHALDI
MAGASIN DE TRAVAIL

4. Il s'agit d'un type d'asthme professionnel
 5. Se distingue d'un asthme professionnel par la possibilité de reproduire une réaction asthmatique (test réaliste)
- A(1, 2, 4) B(2, 4) C(1, 2, 5) D(1, 4, 5) E(1, 2, 3, 4, 5)

Q16: Pour prévenir les risques biologiques il faut agir sur :

- A. Le réservoir seul
- B. La porte d'entrée de l'agent biologique seule
- C. La porte de sortie seule
- D. Les 2 maillons de la chaîne qui sont : le réservoir et la porte d'entrée de l'agent biologique
- E. Tous les Maillons de la chaîne.

Q17: Lors d'une visite médicale d'embauche, lequel de ces examens complémentaires, est déterminant dans la mise en évidence d'une prédisposition à la surdité professionnelle

- A. Test de Peyser
- B. Sonométrie.
- C. Audiométrie vocale.
- D. Potentiel évoqué auditif
- E. Impédancemétrie.

Q18: Les professions des industries extractives qui exposent au risque de silicose sont :

- A. Les ébarbeurs
- B. Les mouleurs
- C. Les mineurs de fond
- D. Les décocheurs
- E. Les maçons fumistes

Q19: Les fibres d'amiante phagocytées puis fragmentées par les macrophages, sont des particules possédant du :

- A. Magnésium
- B. Calcium
- C. Silicium
- D. Fer
- E. Chlorures

Q20: Dans le cadre de la surveillance médicale des travailleurs exposés au risque chimique, le médecin du travail doit écarter dès la visite d'embauche :

- A. Tout sujet présentant une pathologie chronique ;
- B. Tout sujet présentant une pathologie chronique pouvant s'aggraver par l'exposition à certains produits chimiques ;
- C. Tout sujet présentant un handicap moteur ou sensoriel ;
- D. Tout sujet présentant un problème d'allergie documentée ;
- E. Tout sujet ayant bénéficié auparavant d'une déclaration en maladie professionnelle.

Q21: Mr S.Y âgé de 50 ans radio physicien affecté au service de radiothérapie (maintenance), présente une leucémie myéloblastique pour laquelle il est sous traitement. Parmi les propositions concernant ce cas, quels sont les réponses exactes ?

- 1. Il s'agit d'un travailleur D.A.T.R
- 2. L'origine professionnelle de sa maladie est peu probable
- 3. Le travailleur est classé catégorie B
- 4. Il ouvre droit à une déclaration en maladie professionnelle
- 5. La forme de leucémie (myéloblastique) contracté par le patient est incompatible avec une exposition professionnelle aux rayonnements ionisants

A(1, 2, 4, 5) B(2, 5) C(3, 4, 5) D(1, 4) E(2, 3, 4)

C.H.U. Constantine
 Dr. M. E. KHALDI
 ADJUTEUR ASSISTANT
 MÉDECINE DE TRAVAIL

1. Les facteurs biomécaniques
2. L'état de santé de la personne
3. Le sexe de la personne
4. L'absence de récupération suffisante
5. Les facteurs psychosociaux

A(1, 4) B(1, 4, 5) C(1, 3, 4) D(1, 2, 3, 5) **E(1, 2, 3, 4, 5)** A(1, 2, 3)

Q22: Lesquelles des propositions suivantes concernent les TMS (selon le protocole SALTSA)?

1. TMS spécifiques seulement si présence des critères diagnostiques précis
2. TMS Spécifiques même en l'absence des critères diagnostiques
3. TMS chroniques sont responsables de la majorité des coûts
4. TMS non spécifiques indemnifiables
5. TMS nons spécifiques seulement si absence des critères diagnostiques précis

A(1, 3, 5) B(2, 3, 5) C(2, 4, 5) D(1, 4, 5) E(1, 3, 4, 5)

Q23: La classification des TMS, selon le protocole SALTSA, s'applique aux TMS suivants sauf une, laquelle?

- A. Les TMS avec critères diagnostiques précis
- B. L'épicondylite
- C. Le syndrome du raynaud**
- D. La tendinite du sus épineux
- E. La ténosynovite de De Quervain

Q24: Un conflit sous acromial peut être mis en évidence par les tests cliniques suivants, lesquels?

1. Le test de Job
- 2. Le test de Yocum**
3. Le test de Neer
4. Le Palm Up test
- 5. Le test de Hawkins**

A(1, 2, 3) **B(2, 3, 5)** C(2, 3, 4) D(1, 3, 5) E(1, 3)

Q25: Parmi les propositions suivantes, lesquelles caractérisent un accident avec exposition au sang :

1. La survenue inopinée.
2. Déclaration par le médecin traitant
3. Survenue sur les lieux de travail.
4. La survenue soudaine.
5. Se complique automatiquement, et passe en maladie professionnelle.

A(1, 4, 5) B(1, 2, 3, 4, 5) C(1, 3, 5) **D(1, 3, 4)** E(1, 2, 3, 4)

Q26: Une des manœuvres suivantes permet de mettre en évidence une épicondylite, laquelle?

- A. Flexion contrariée du poignet
- B. Test combiné Flexion / compression du coude
- C. Extension contrariée du poignet**
- D. Palpation des extenseurs de l'avant bras
- E. Flexion contrariée du coude

Q27: Lors de l'examen clinique de l'épaule, une des épreuves cliniques suivantes permet de mettre en évidence une atteinte du muscle sus-épineux, laquelle?

- A. Rotation externe contrariée de l'articulation scapulo-humérale
- B. Abduction contrariée de l'articulation scapulo-humérale**
- C. Rotation interne contrariée de l'articulation scapulo-humérale
- D. Flexion contrariée du coude
- E. Adduction de l'épaule

A (1, 3, 5)

B(2,4)

C (4)

D(1,2,3,4,5)

E(2)

Q15: La nature des effets des produits chimiques sur la santé dépend de plusieurs paramètres :

1. Les caractéristiques du produit chimique concerné ;
2. La voie de pénétration dans l'organisme ;
3. La possibilité de reproduire ces effets expérimentalement.
4. Le mode d'exposition (niveau, fréquence, durée...);
5. L'état de santé de la personne (pathologies existantes);

A (1, 2, 3)

B (1, 2, 3, 5)

C (2, 3, 5)

D (1, 4, 5)

E (1, 3, 4, 5)

C.H.U. Constantine
 DR. M. L. KHALDI
 ASSISTANT
 MEDECIN DE TRAVAIL

Q28: Lors de la vaccination un terrain atopique constitue:

- A. Une contreindication formelle à la vaccination ;
- B. Une contreindication temporaire à la vaccination ;
- C. Une indication à la vaccination ;
- D. Un phénomène ne contraindiquant pas la vaccination ;
- E. Un risque majeur de choc anaphylactique.

Mr B.M qui est un technicien de la santé, a eu un AES le 28/06/2021 et il veut donc se faire vacciner contre l'HVB, en sachant qu'il a reçu une autre dose de vaccin anti-covid19, le 17/06/2021 :

Q29: Quel délai doit-il observer après la vaccination anti-covid 19 :

- A. Attendre au moins 03 mois ;
- B. Respecter un délai d'au moins 15 jours en raison du manque de données sur le vaccin anti-covid 19 ;
- C. Respecter obligatoirement un délai de 15 jours en raison du manque de données sur le vaccin anti-covid 19 ;
- D. Il n'y a pas de contreindications réelles à effectuer les deux vaccinations sans respecter un délai précis ;
- E. Effectuer les deux vaccinations sans respecter le délai, pourrait aggraver la symptomatologie de l'une ou l'autre des deux maladies infectieuses.

Dans le cas où Mr B.M entamerait la vaccination anti-HVB :

Q30: Le patient suite à la vaccination :

- A. Ne fera pas une hépatite virale ;
- B. Développera des Ac anti-Hbe signant un début d'immunisation contre l'HVB ;
- C. Développera des Ac anti-Hbe et des Ac anti-Hbc qui lui confèrent une immunité contre la maladie ;
- D. Développera des Ac anti-Hbc et des Ac anti-Hbs qui lui confèrent une immunité contre la maladie ;
- E. Développera des Ac anti-Hbs, qui lui confèrent une immunité contre la maladie ;

C.H.U. Constantine
 DR. M. L. KHALDI
 ASSISTANT
 MEDECIN DE TRAVAIL



Département de Médecine de Constantine-Epreuve RATTRAPAGE MEDECINE DU TRAVAIL- (théorie+pratique) le 29-09-2021

Date de l'épreuve : 27/09/2021

Corrigé Type

Barème par question : 0.666667

N°	Rép.
1	D
2	C
3	A
4	B
5	C
6	D
7	B
8	C
9	D
10	E
11	D
12	C
13	E
14	A
15	D
16	E
17	A
18	C
19	A
20	B
21	D
22	A
23	C
24	B
25	D
26	C
27	B
28	D
29	D
30	E

C.H.U. de Constantine
DR. M. L. KHALDI
MAITRE ASSISTANT
MEDECINE DE TRAVAIL